

VILLE DE PANAZOL – HAUTE-VIENNE

DECISION 2026-017 – ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES POUR LES ANNEES 2026, 2027, 2028 ET 2029 – 5 LOTS

Fabien DOUCET, Maire de la Commune de Panazol,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 régissant la procédure adaptée, ainsi que ses articles R.2185-1 et R.2185-2 régissant la déclaration sans suite ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2025, et notamment son alinéa 3° portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ;

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

VU le règlement de la consultation ;

VU les offres adressées par les candidats et le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché public pour les vérifications périodiques réglementaires pour les années 2026, 2027, 2028 et 2029, décomposée en 5 lots ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à concurrence a été publié le 05/01/2026, avec une date limite de remise des offres fixée au 28/01/2026 ;

CONSIDERANT que 10 plis ont été remis dans les délais et formes prescrits par le règlement de consultation et qu'aucune entreprise ne s'est excusée de ne pas remettre d'offre ;

CONSIDERANT que ces plis se répartissaient en 4 offres pour le lot n°1, 4 offres pour le lot n°2, 3 offres pour le lot n°3, 6 offres pour le lot n°4 et 4 offres pour le lot n°5 ;

CONSIDERANT qu'aucune offre n'a été jugée irrégulière, inacceptable ou inappropriée ;

CONSIDERANT la nécessité de déclarer sans suite la procédure pour le lot n°5 pour motif d'intérêt général ;

DECIDE

Article 1^{er} : de déclarer fructueuse la consultation objet de la présente décision et de retenir comme attributaires des marchés les entreprises suivantes :

Lot n°	N° marché	Intitulé du lot	Titulaires	Montant	Durée
1	2026-001M-01	Vérifications périodiques des installations électriques, des installations de protection contre la foudre et des SSI	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	12 050,00 € HT	De la date de notification au 31 décembre 2029
2	2026-001M-02	Vérification périodique des installations thermiques, de gaz et de cuisson	SOCOTEC EQUIPEMENTS SAS	5 260,00 € HT	
3	2026-001M-03	Contrôle des équipements de travail	APAVE SUD EUROPE	5 392,00 € HT	
4	2026-001M-04	Contrôle des aires de jeux et des équipements sportifs	SOLEUS	8 360,00 € HT	
5	2026-001M-05	Contrôle des moyens de lutte contre l'incendie	Déclaré sans suite		

Article 2 : de déclarer sans suite la procédure concernant uniquement le lot n°5 pour motif d'intérêt général qui tient compte en l'espèce à la nécessité de redéfinition des critères de jugement des offres. Une nouvelle consultation sera relancée ultérieurement.

Article 3 : d'imputer la dépense résultant de cette opération sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

Article 4 : la Directrice Générale des Services et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne au titre du contrôle de légalité.

Article 6 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et transmission au contrôle de légalité.

A Panazol, le 24 février 2026

Le Maire de Panazol,

Fabien DOUCET



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DEC17

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/02/2026

Objet : Attribution du marché public relatif aux vérifications périodiques réglementaires pour les années 2026,2027,2028,2029-5 lots

Nature : Autres

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 26/02/2026 Agent de transmission : Carole DANCHE

Acte : Decision 17-Attrib_VerifPeriodiquesRegl_5lots.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260224-DEC17-AU

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/02/2026